

**ARRETE DE DEVIATION
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

N° 50-2024

Pôle Technique
Affaire suivie par Rébecca ORLANDELLI

Nous, Maire de la ville de PETITE-ROSSELLE ;
VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'en raison du Vide Grenier, avenue Poincaré, organisé par l'Association des Amis des Roses, il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETONS

Article 1er : le mercredi 08 mai 2024 de 6h00 à 20h00, la circulation et le stationnement seront interdits avenue Poincaré, sur le tronçon allant du carrefour de l'Avenue de Stiring-Wendel/Avenue Poincaré jusqu'au 24 avenue Poincaré, sauf véhicules de service et de secours.

Article 2 : Durant la période d'interdiction de circuler, les usagers devront emprunter l'itinéraire de déviation mis en place par les organisateurs.
Voir le plan en annexe.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Commissaire Principal, Chef du District de Police de Forbach ainsi que tous les agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

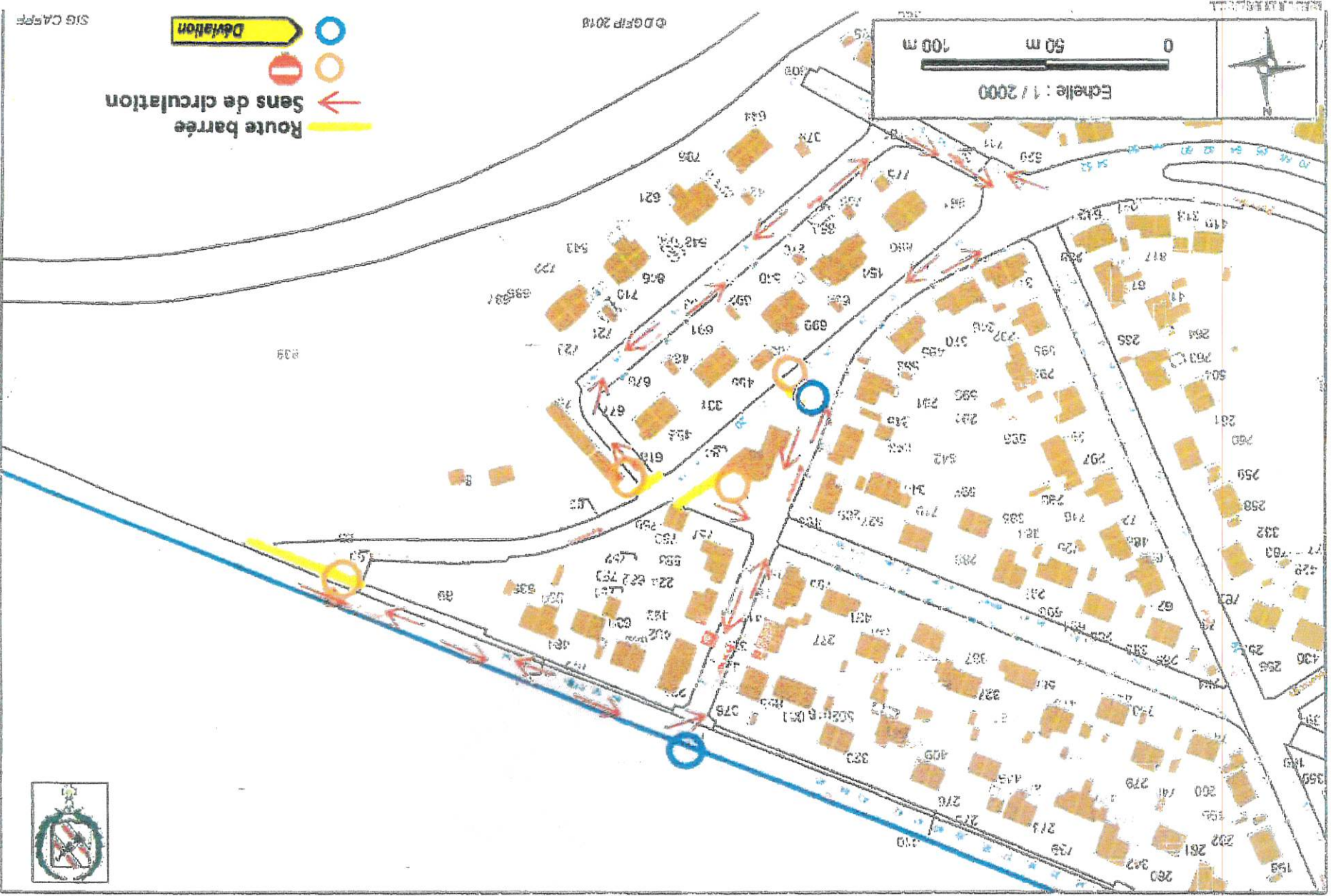
Petite-Rosselle, le 08 avril 2024

Le Maire :
Eric FEDERSPIEL



Copies à :
S.G., Presse, UO Petite-Rosselle,
CIS de Forbach, Les Amis des Roses,
Police Municipale, Police de Forbach,
Services Techniques, Riverains.

Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France



SIG CAEPF

© D.G.F.P.F. 2018

0 50 m 100 m

Echelle : 1 / 2000

Déviation

Route barrée
Sens de circulation